

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

L'an 2023, le 25 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/04/2023.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, VARACHAUD Annie, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, LACROIX Hervé, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BELLAVOINE Paul à M. GÉRON Marcel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

### 2023-05-01 – Vente de lots : Lotissement communal Petit Morfille.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 442-4 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-11-02 en date du 06/09/2022 relative à la fixation du prix de vente des terrains du lotissement Petit Morfille ;

Vu la délibération n° 2021-11-06 en date du 16/11/2021, nommant la rue du lotissement Petit Morfille « Rue des Provins » ;

Vu la délibération n° 2023-02-04 en date du 01/02/2023, concernant l'adressage des lots, précisant que la voie communale Rue des Provins sera la VC n°2 et que la circulation sera en sens unique ;

Vu le plan d'arpentage général n° 21047 dressé le 20/02/2023 et édité le 05/04/2023 et le plan de chaque lot, établi par le Cabinet de Géomètre-Expert Denis THILLARD ;

### Considérant ce qui suit :

Suite à la création du lotissement Petit Morfille, comprenant 19 lots dans sa phase 1 ;

La vente des biens est consentie aux personnes identifiées ci-dessous, dans les conditions développées dans le tableau :

Commune	Parcelle	Adresse	Lot n°	Superficie (m <sup>2</sup> )	Prix H.T	Acquéreur
SALLES D'ANGLES	E 658 E 663	12, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	1	687 m <sup>2</sup>	32 701,20 €	M. DAURAT Tony (Châteaubernard)
	E 624	17, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	11	668 m <sup>2</sup>	31 796,80 €	M et MME VAN LANDEGHEM (Salles d'Angles)
	E 618 E 629 E 630 E 656	4, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	16	774 m <sup>2</sup>	36 747,20 €	M et MME VAN LANDEGHEM (Salles d'Angles)
	E 617 E 628 E 655	2, rue des Provins – Lotissement Petit Morfille	15	896 m <sup>2</sup>	42 649,60 €	M et MME ORDONNAUD (Salles d'Angles)

Etant précisé que le Conseil Municipal autorise, sous réserve du respect des conditions et dispositions issues du Code de l'urbanisme, la signature de promesses de vente par anticipation avant l'achèvement complet des travaux de réalisation des VRD du lotissement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVENT la cession des biens telle que présentée dans le tableau ci-dessus, aux conditions précisées dans ledit tableau ;
- AUTORISENT le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/04/2023

Le Maire  
Marcel GÉRON

